

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)

- Etreia SA, 1217 Meyrin 2
Fabrications biotechnologiques
3 ho
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Cendres et Métaux SA, 2501 Bienne
production bijouterie
3 ho, 2 f
22 mai 2000 au 24 mai 2003 (renouvellement)
- Recta SA, 2501 Bienne
atelier d'injection plastique
1 ho, 2 f
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- Universo SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
rivage et contreperçage; Universo Aiguilles SA, Centre du Crêt-du-Loclé
4 ho, 2 f
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- Derendinger & Cie SA, 1212 Grand-Lancy
Atelier de mécanique, centres d'usage CNC
30 ho
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- J. Egger SA, 1705 Fribourg
„finition montage,, et „injection plastique,,
40 f
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)

- Securit Sabiac SA, 1680 Romont
Ligne industrielle „in line,,
5 ho
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Tana SA, 2733 Pontenet
Injection plastique
1 ho
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)

- Derendinger & Cie SA, 1212 Grand-Lancy 1
Atelier de mécanique, centres d'usinage CNC
5 ho
12 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Etea SA, 1217 Meyrin 2
Fabrications biotechnologiques et pharmaceutiques
6 ho
5 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)

Travail continu (art. 25 LTr)

- Alusuisse Aluminium Suisse SA, 3966 Chippis
Usine de Sous-Géronde: presses à filer
100 ho
23 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Stryker Trauma SA, 1212 Grand-Lancy 1
Département de production d'instruments chirurgicaux, ateliers des
„composants et fiches,“
36 ho, 2 f
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Stryker Trauma SA, 1212 Grand-Lancy 1
Département de production d'instruments chirurgicaux, ateliers des
„composants et fiches,,
7 ho
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- LN Industries SA, 1219 Châtelaine-Genève
Machines de transfert et décolletage
2 ho
31 janvier 2000 au 3 février 2001
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Institut Straumann SA, 2610 Saint-Imier
décolletage CNC
12 ho
30 janvier 2000 au 23 février 2002 (modification)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- Alcatel Cable Suisse SA, 2016 Cortaillod
Ligne de réticulation horizontale THT-LR2
16 ho
27 février 2000 au 3 mars 2001 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

28 mars 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail